

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 26 septembre 2011  
~~~~~

LOGEMENT SOCIAL
AIDE À L'ACQUISITION DE PARCELLES BÂTIES SITUÉES À SAINT ANDRÉ DE SANGONIS

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 26 septembre 2011 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Étaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, M. Christian LASSALVY, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, Mme Marie-Claude BEDES, M. Gérard CABELLO, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Cyrille CADARS, M. Louis VILLARET, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Mme Catherine JOSIEN, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Claude MARC -Mme Claudine DELERIS suppléant de Mme Anne-Marie DEJEAN, M. Armando COSTA FARIA suppléant de M. Frédéric GREZES, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Claude DESTAND suppléant de M. Jean-François RUIZ, M. Jean-Claude CROS suppléant de M. BOUDES Jean-Pierre.

Procurations : M. Eric CORBEAU à M. Gérard CABELLO, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC à M. Bernard DOUYSSSET

Excusés : M. Jean-François CADILHAC, M. André YVANEZ

Absents : M. Didier LAMONT

Quorum : 23	Présents : 39	Votants : 41	Pour 41 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu l'article L5214-16V du CGCT,

Vu qu'en exerçant son droit de préemption urbain, la commune de Saint André de Sangonis a exprimé sa volonté d'acquérir pour 141 000 € quatre parcelles bâties,

Vu qu'elles sont situées dans le centre historique et cadastrées H 253, 254, 255 et 1084,

Vu que cette acquisition est identifiée comme stratégique par l'étude sur la réhabilitation d'îlots dégradés situés en centre ancien.

Vu que ce projet d'acquisition répond aux objectifs du PLH,

Vu que la Communauté de communes participera à hauteur de 50 % du prix du bâti,

Considérant que l'acquisition de ces biens d'une superficie au sol de 116 m², attenants à l'ancien presbytère communal, pourrait ainsi permettre, outre la création de logements locatifs sociaux, la requalification, la mise en valeur et l'intégration (par une réorganisation des connexions et du fonctionnement des espaces publics) de cet espace stratégique pour le centre historique de la commune,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✕ D'octroyer et de verser un fonds de concours de 70 500 € à la commune de Saint André de Sangonis en faveur de son projet d'acquisition de quatre parcelles bâties situées dans le centre ancien et cadastrées H 253, 254, 255 et 1084.

- ✕ D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes au versement de ce fonds de concours.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 503 le

Publication le

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

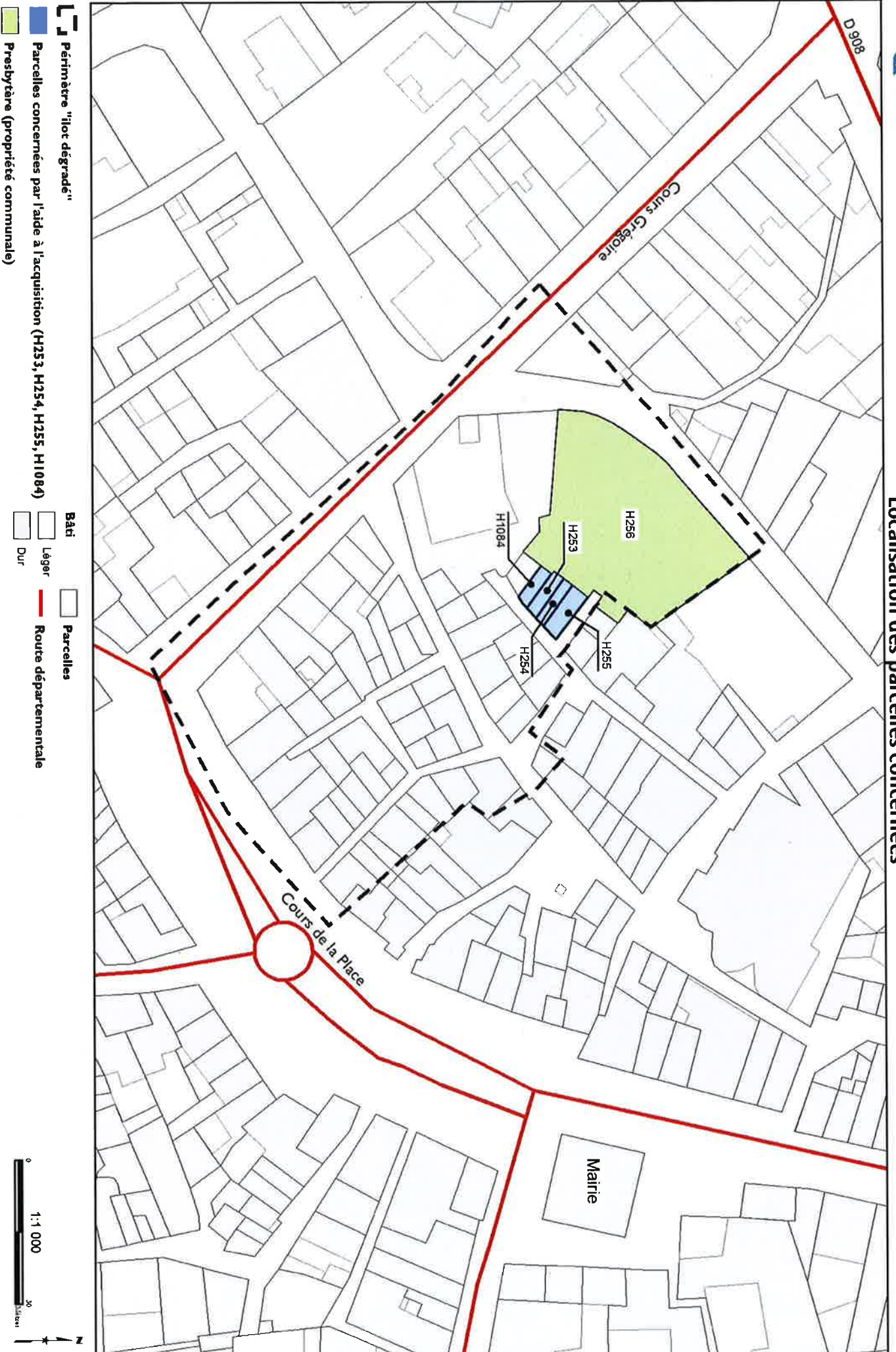
Le Président de la communauté de communes





Commune de Saint André De Sangonis

Aide à l'acquisition sur la commune de Saint André de Sangonis Localisation des parcelles concernées



Source : Cadastre D.G.I 2010

Réalisation: CCVH, août 2011